

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10

du code général des collectivités territoriales

selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Mode d'emploi simplifié

Toute collectivité compétente sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales, communément appelés zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, de révision ou de modification, est concernée par la présente fiche d'examen au cas par cas.

La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l'ensemble des pièces demandées, à l'attention de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de votre région, en sa qualité d'Autorité environnementale, selon les obligations faites à la personne publique responsable conformément à l'article R122-18-I du code de l'Environnement

L'objectif de la procédure d'examen au cas par cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'autorité environnementale.

À renseigner par la personne publique responsable

Questions générales

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Mairie Epaignes	Mme LEBLANC Marie-Paule

Zonages concernés par la présente demande	
Les zones d' assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les zones relevant de l' assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)

La commune d'Espaignes souhaite réaliser un bilan de l'assainissement collectif (étude diagnostic et zonage assainissement) sur son territoire.

L'objectif au terme de l'étude est de définir un programme de travaux, budgéter les investissements à prévoir dans les prochaines années et d'étudier les éventuelles extensions de réseau envisageables sur les zones, qui en sont actuellement dépourvues.

Caractéristiques des zonages et contexte

Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?

Oui Non

- Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ?
- Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?

Si oui, veuillez joindre les cartes de zonage existantes

(Environ en ha)

Quel est le territoire concerné (joindre une carte du périmètre) ?

Le territoire concerné est le territoire communal (cf carte ci-dessous) :



Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ?

Si le territoire est couvert par un PLUi, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte) :

- Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ? 11/05/2016
- Si le(s) document(s) est/sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche ?

PLUi
 PLU
 Carte communale
 Non
 Plusieurs :

 .

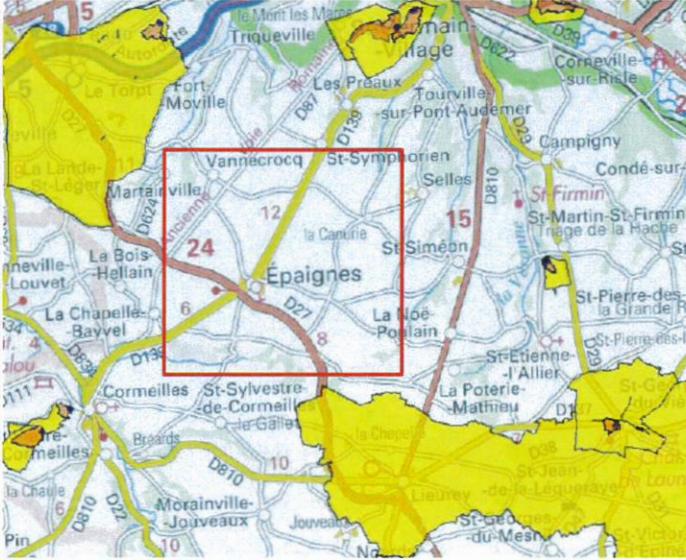
La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?

Oui Non

Expliquez l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :

Les projets d'urbanisation ont bien été pris en compte par l'étude de zonage afin de définir le choix en matière d'assainissement (collectif ou non collectif). Le PLU devra reprendre la carte de zonage réalisée par cette présente étude.

Caractéristiques des zonages et contexte	
Le(s) PLUi/PLU/carte communale, en vigueur, font/fait-il(elle) ou ont/a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Examen au cas par cas
Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement ¹ , étude sur les eaux pluviales,...) ont-elles été, ou seront-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Précisez ces études : Le zonage d'assainissement eaux usées a été mené en parallèle de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement de la commune. Cette étude a permis de mettre en avant les dysfonctionnements de réseau et apports en eaux parasites et a abouti à un programme pluriannuel de travaux hiérarchisé et chiffré.	

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
Êtes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant : <ul style="list-style-type: none"> d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a-t-il été réalisé ? d'une zone conchylicole ? d'une zone de montagne ? d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ? d'un périmètre de protection des risques d'inondations ? 	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Limitrophe <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Limitrophe <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Limitrophe <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Limitrophe <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Limitrophe
Précisez lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)	
 <p>(source ARS)</p> <p>La commune est limitrophe au périmètre éloigné du captage de Saint-Georges-du-Vivère (périmètre éloigné en jaune, rapproché en orange et captage = point violet)</p>	
Le territoire dispose-t-il : <ul style="list-style-type: none"> de cours d'eau de première catégorie piscicole ? de réservoirs biologiques selon le SDAGE ? 	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

¹ Attention : à ne pas confondre avec le schéma d'assainissement selon l'article L2224-8 du CGCT.

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

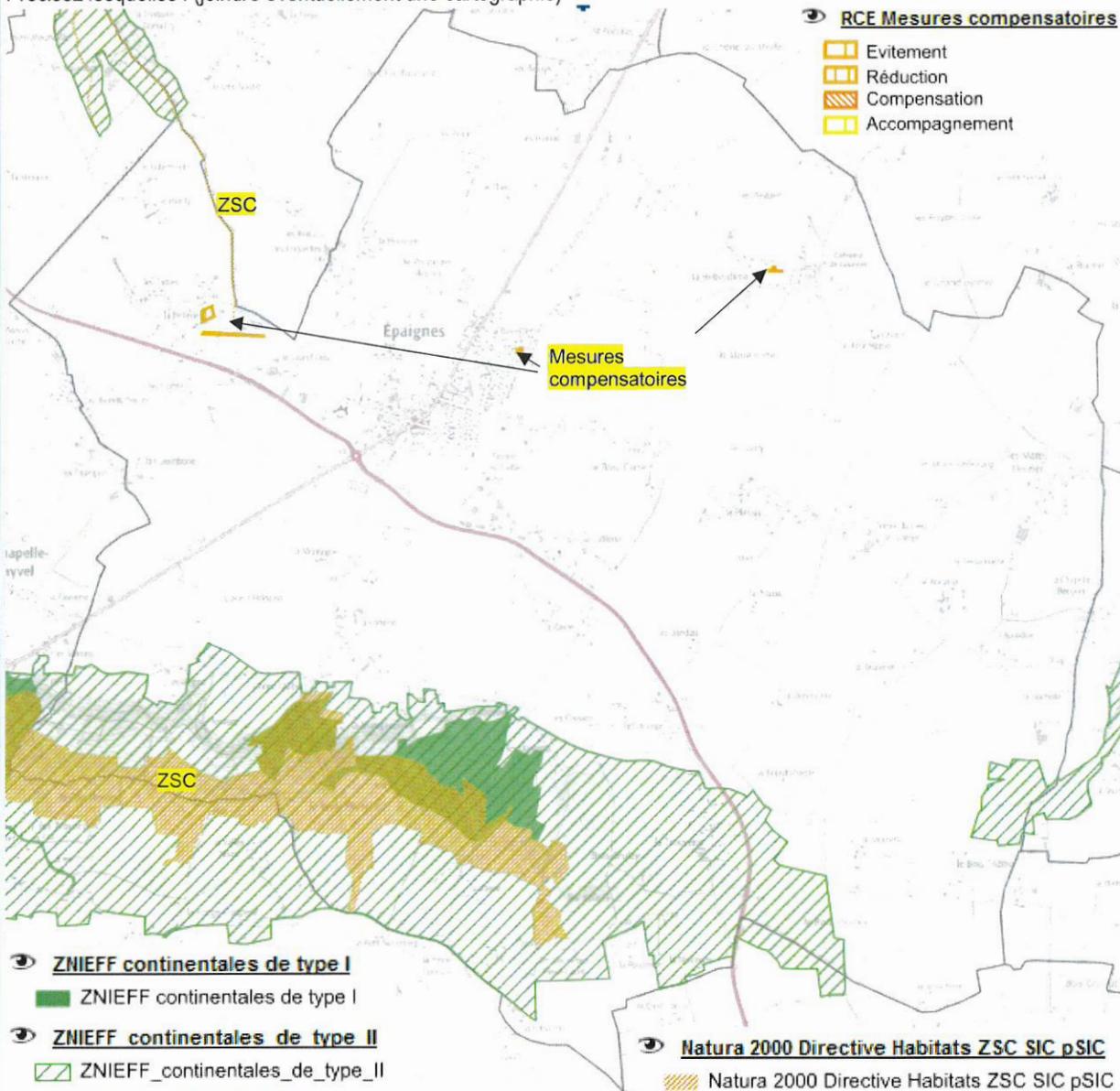
Précisez lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)

Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que...

- Natura 2000 ?
- ZNIEFF 1 ?
- Zone humide ?
- Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ?
- Présence connue d'espèces protégées ?
- Présence de nappe phréatique sensible ?

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |

Précisez lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie)

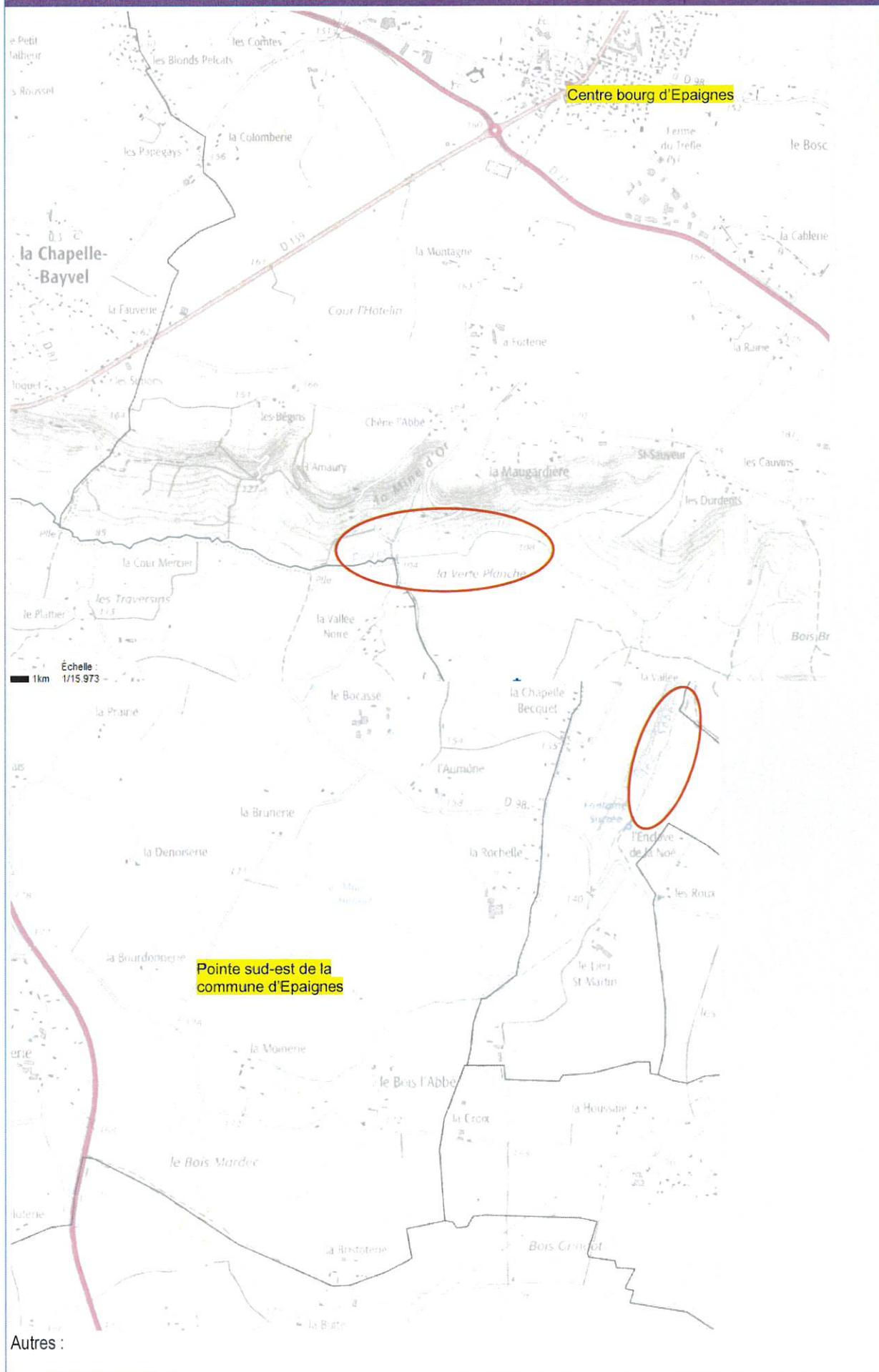


Le périmètre d'étude est concerné par des zones :

- N2000 de type ZSC (au nord ouest et au sud de la commune)
- ZNIEFF de type 1 et 2 au sud communal
- Des mesures compensatoires sur la gestion des eaux pluviales au niveau des nouveaux secteurs urbanisés de la commune (ZA Bellerie/Lotissement St Laurent/Lotissement La Héberdière).

Deux cours d'eau sont identifiés sur le territoire : « Le Douet Tourtelle » est localisé au sud-ouest de la commune et « Le Sébec » au sud-est de la commune (cf localisation cartes ci-après) :

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées



Autres :

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais)² des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ?

- Nom de la (des) masse(s) d'eau superficielle : le Douet Tourtelle au sud-ouest de la commune / ruisseau de la Corbie (hors commune, récupération des ruissellements du nord-ouest de la commune) / ruisseau du Val Jouen (hors commune, récupération des eaux de ruissellement de la moitié nord de la commune) / ruisseau le Sébec au sud-ouest de la commune / ruisseau de la Fontaine Barbotte (récupération des eaux de ruissellement d'une partie nord de la commune) / ruisseau des Moines. (récupération des eaux de ruissellement d'une partie nord de la commune).....
- Nom de la (des) masse(s) d'eau souterraine: ... 2 masses d'eau concernées : Craie du Lieuvain-Ouche (3212) et Craie et Marne du Lieuvain-Ouche (3213) (cf carte ci-dessous).....

Si souhaité, vous pouvez préciser un niveau de qualité issu des point(s) de référence(s) nationaux connu(s), ou selon d'autres données à préciser (biblio, mesures locales)

.....
 Médiocre et bon état respectivement

Votre territoire fait-il l'objet d'application de documents de niveau supérieur ?

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?
- Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ?
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ?

Oui Non
 Oui Non
 Oui Non

Précisez lesquels :

L'aire d'étude se situe sur 2 masses d'eau répertoriées sous le nom de « Craie du Lieuvain-Ouche (3212) » pour la majorité du territoire et de « Craie et Marne du Lieuvain-Ouche – Pays d'Auge (3213) » (figure ci-dessous). L'état de la masse d'eau 3212 « Craie du Lieuvain-Ouche » est passé à l'état médiocre en 2015 à cause du taux en pesticides. L'autre masse d'eau 3213 est quant à elle passée au bon état.

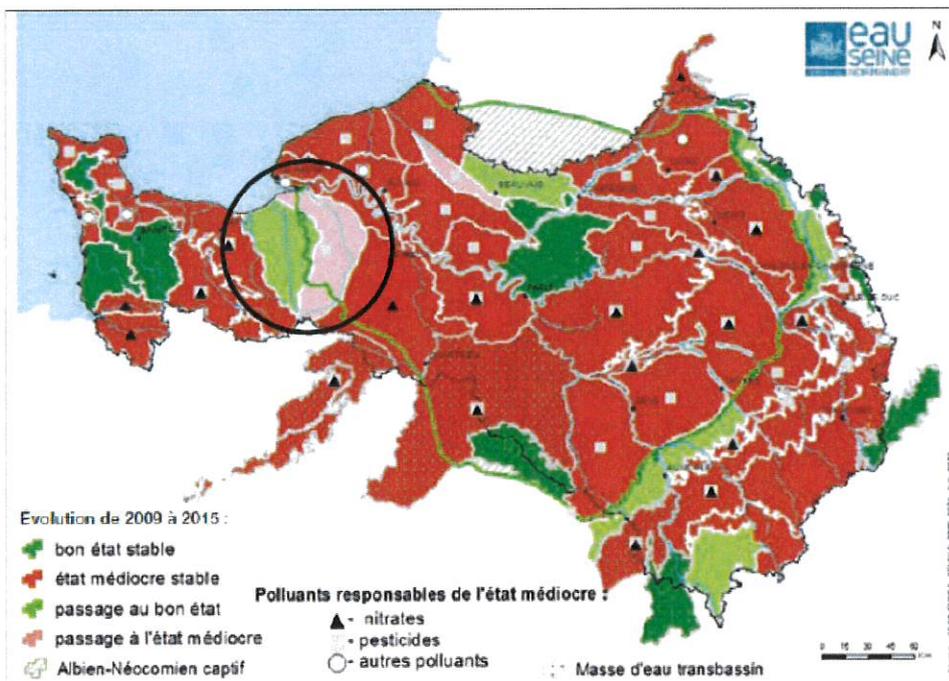
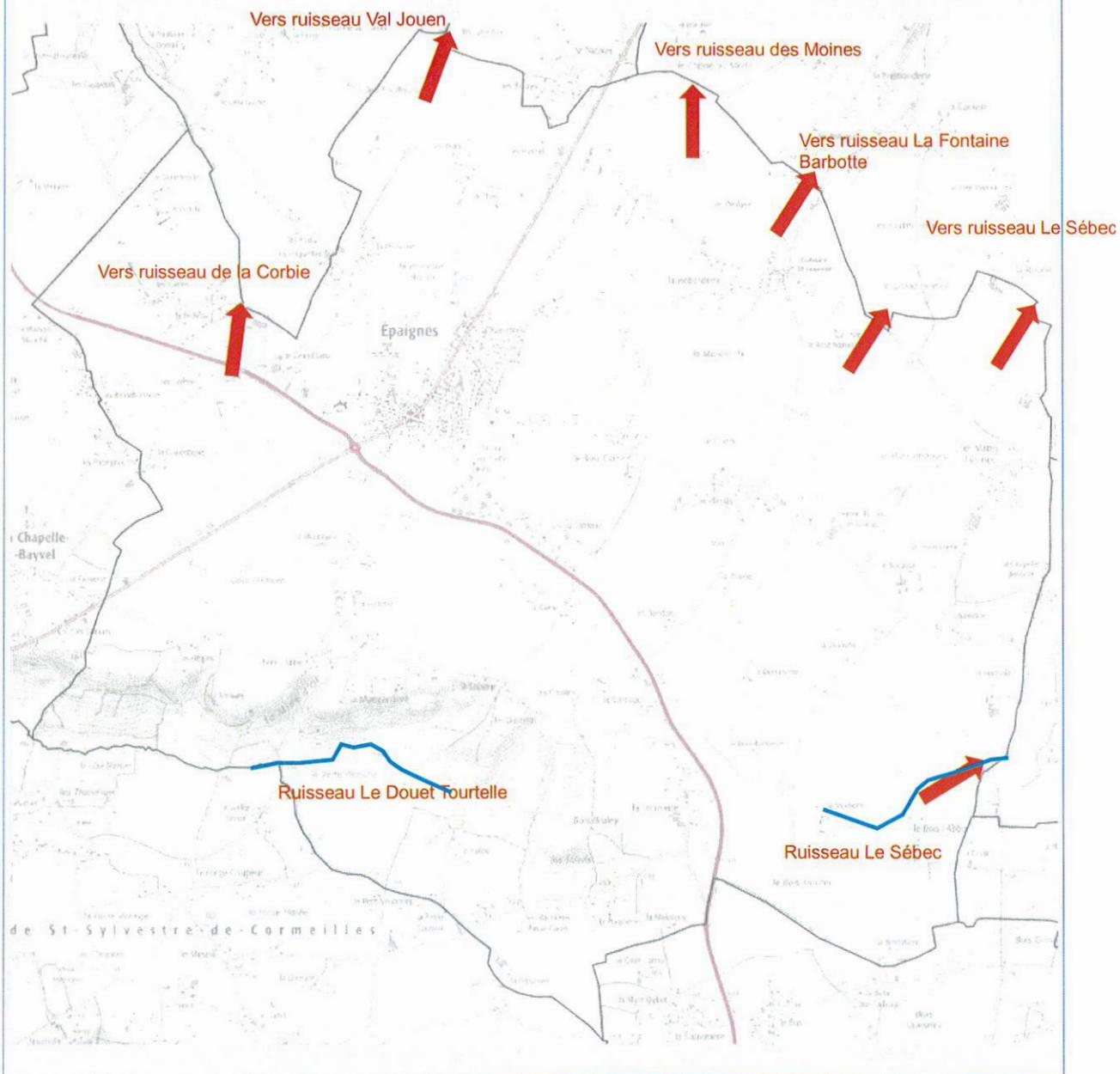


Figure 6 Etat de la masse d'eau souterraine de la craie du Lieuvain-Ouche et de la craie et marne du Lieuvain-Ouche – Pays d'Auge (évaluation 2015 – source AESN)

²L'information se trouve sur le site <http://www.eaufrance.fr> ou <http://www.lesagencesdeleau.fr/>

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées



Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

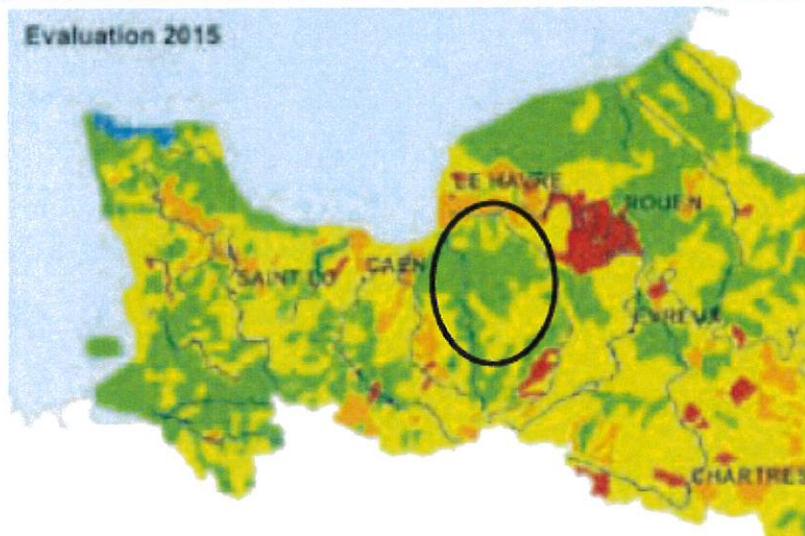


Figure 7 Localisation de la zone d'étude par rapport à la situation de l'état écologique en Normandie

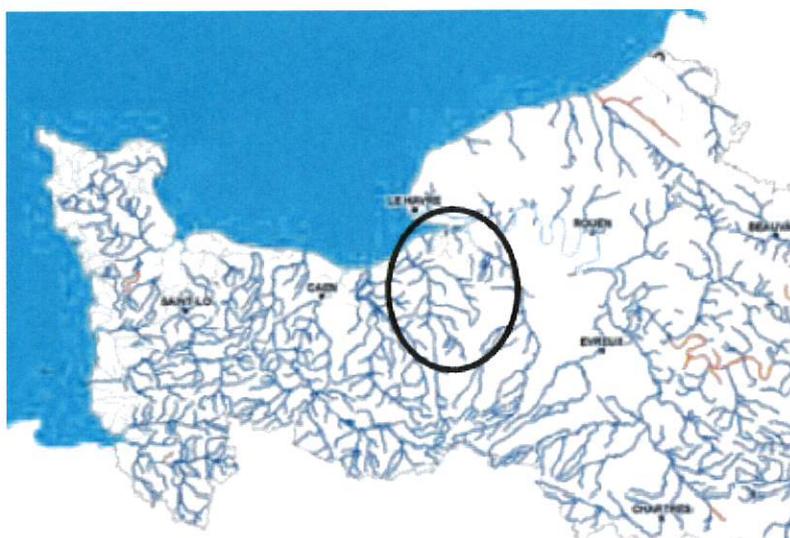


Figure 8 Localisation de la zone d'étude par rapport à la situation de l'état chimique hors HAP en Normandie

Autres :

Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Précisez :	
Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire ?	<input checked="" type="checkbox"/> Séparatif ³ <input type="checkbox"/> Unitaire
Autres :	
Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Existe-t-il des ouvrages de rétention des eaux pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

³Séparatif : un réseau d'eaux usées strictes, voire parfois complété d'un réseau d'eaux pluviales strictes

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant.

La compétence ANC relève de la communauté de communes du Lieuvin Pays d'Auge et non de la commune. La commune est en charge de l'assainissement collectif => questionnaire rempli en conséquence.

Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'assainissement non collectif à l'assainissement collectif ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées ⁴ ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les contrôles des assainissements non collectifs ont-ils été réalisés ? <ul style="list-style-type: none"> • Sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés ? • Les non-conformités ont-elles été levées ? • Sont-elles en cours d'être levées ? 	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet Combien :
La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forages privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ? Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage en assainissement non collectif ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, lesquels : La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge⁵ ? <ul style="list-style-type: none"> • Par temps sec ? NON • Par temps de pluie ? OUI • De façon saisonnière ? NON 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU) ? Lesquelles : Système d'autosurveillance en place avec système d'alarme sur les postes de refoulement et au niveau des équipements de la STEP. En cas de défaillance, ce système envoie une information vers le superviseur, qui est surveillé par des ordonnanceurs. Ces derniers surveillent tout ce qui se passe, filtrent et transmettent l'information. Si aucune de réponse des ordonnanceurs (surcharge...), le système prévient le technicien exploitant d'astreinte directement sur son téléphone.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes ...) ?	Oui

⁴Selon le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

⁵Référence réglementaire pour estimer la surcharge : les valeurs limites de l'arrêté du 22 juin 2007, et (parce qu'il peut être plus restrictif) les valeurs limites définies dans l'arrêté préfectoral propre à la station d'épuration (ou au système d'assainissement)

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
<ul style="list-style-type: none"> Par une cohérence topographique entre les zones collectées ? Autres : 	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>Recherche en permanence d'une économie sur les énergies consommées. La question se pose à chaque changement d'équipement notamment au niveau des membranes d'injection d'air (file eau STEP consommatrice de beaucoup d'énergie)</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

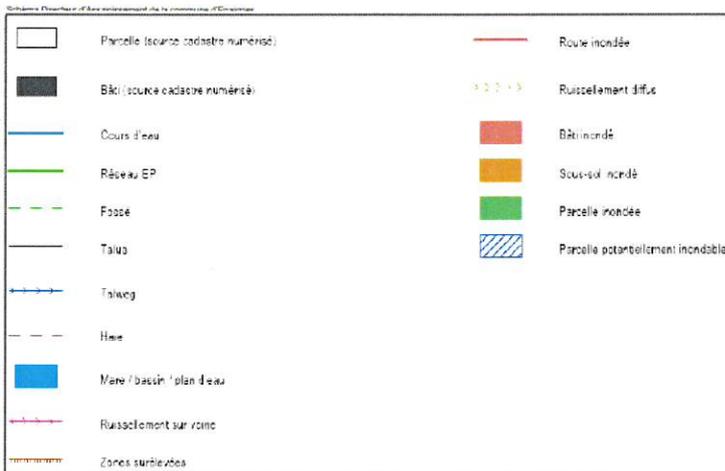
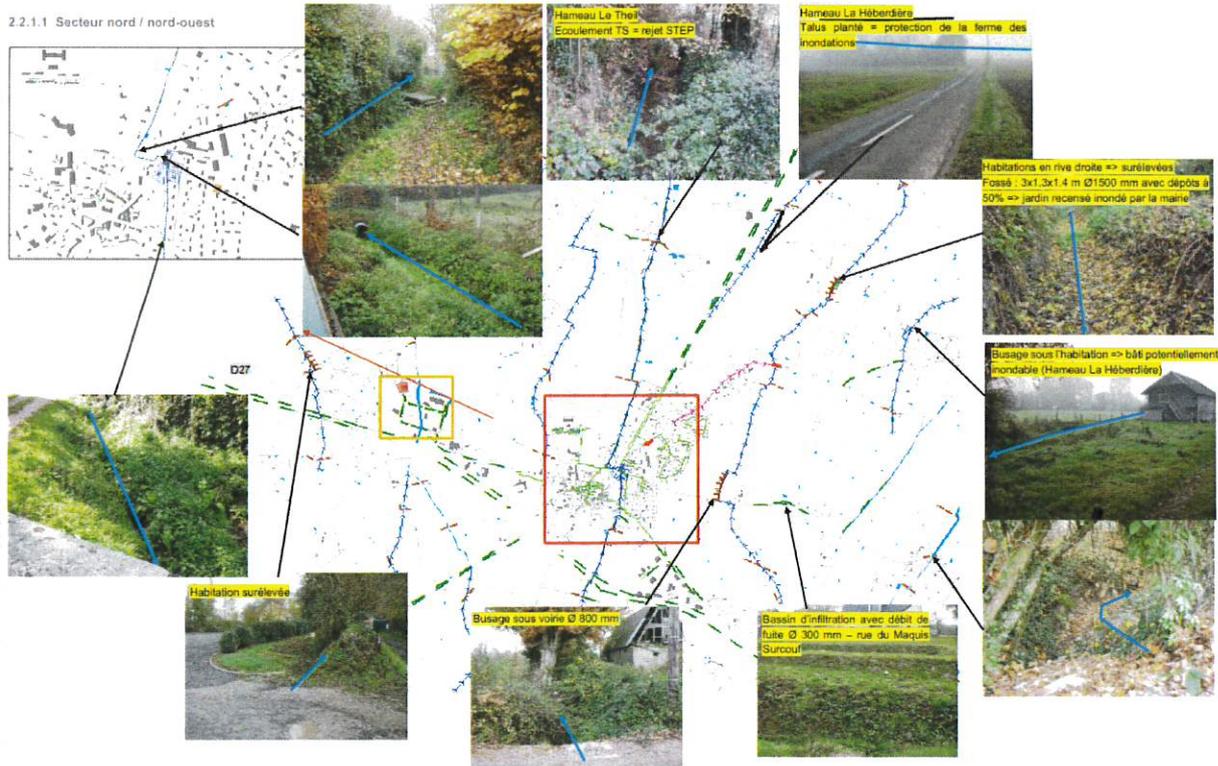
Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
<p>Existe-t-il des risques ou enjeux liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ? de ruissellement ? de maîtrise de débit ? d'imperméabilisation des sols ? 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>Lesquels :</p> <p>La plupart des talwegs sont facilement identifiables sur le terrain car ils montrent tous des traces d'érosion et sont pour la plupart aménagés sous forme de fossés (écoulements concentrés).</p> <p>Certains axes manquent d'entretien ce qui entraînent des contraintes hydrauliques aux écoulements.</p> <p>Quelques habitations ou parcelles ont été recensée inondées :</p> <ul style="list-style-type: none"> une habitation abandonnée, au niveau du hameau de la Héberdière, un jardin d'habitation à la Héberdière => passage sous voirie des ruissellements Ø 1500 mm bouché à 50%, le NRS Motoshop et les 5 habitations situées à proximité, sont potentiellement inondables par les ruissellements d'après les investigations de terrain, 1 sous-sol d'habitation rue du Maquis Surcouf : apports d'eau de ruissellement de la voirie par l'entrée chartière. <p>2 voiries ont aussi connu des inondations :</p> <ul style="list-style-type: none"> rue St Laurent aval : grille EP souvent bouchée entre la route de Pont-Audemer et la rue de Normandie rue St Laurent amont : buse du passage sous voirie bouchée => la commune a résolu le problème en curant. <p>Au niveau de la ZA de la Bellerie, la gestion des eaux pluviales des eaux de voirie s'effectue uniquement par un réseau de fossé puis de bassins d'infiltration. 1 Bâtiment a été recensé inondé par la mairie. Ils ont donc mis en place un réseau EP pour évacuer les eaux pluviales.</p>	

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine

2.2.1.1 Secteur nord / nord-ouest



72

Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage envisagé ?

OUI

Lesquelles :

*Noue d'infiltration + bassin d'infiltration au niveau de la ZA de la Bellerie
3 Bassins d'infiltration au niveau du lotissement Saint Laurent
1 bassin d'infiltration + 1 noue d'infiltration au niveau du lotissement La Héberdière*

Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?

Urbanisation des secteurs en question => prise en compte de l'impact de cette urbanisation sur les ruissellements => mise en place d'un mode de gestion des eaux pluviales.

Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?

Oui Non

Si oui, fournir si possible une carte. (cf carte ci-dessus)

Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de

Oui Non

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine																										
gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...)?	Si oui, fournir si possible une carte.																									
Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non																									
Si oui, lesquelles ?																										
Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non																									
Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau ⁶ ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non																									
Avez-vous rencontré des problèmes de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non																									
<ul style="list-style-type: none"> • Selon quelle fréquence ? • Dus à une mise en charge par un cours d'eau ? 	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non																									
Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																									
Avez-vous subi des <ul style="list-style-type: none"> • coulées de boues? • glissements de terrain dus à un phénomène pluvieux? • Autres : 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																									
Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 3 Inondations : coulées de boue et mouvements de terrain : 1 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Code national CATHAT</th> <th>Début le</th> <th>Fin le</th> <th>Arrêté du</th> <th>Sur le JO du</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>27PREF19990219</td> <td>25/12/1999</td> <td>29/12/1999</td> <td>29/12/1999</td> <td>30/12/1999</td> </tr> </tbody> </table> Inondations et coulées de boue : 2 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Code national CATHAT</th> <th>Début le</th> <th>Fin le</th> <th>Arrêté du</th> <th>Sur le JO du</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>27PREF19950103</td> <td>10/07/1995</td> <td>10/07/1995</td> <td>24/10/1995</td> <td>31/10/1995</td> </tr> <tr> <td>27PREF19970047</td> <td>12/08/1997</td> <td>13/08/1997</td> <td>03/11/1997</td> <td>15/11/1997</td> </tr> </tbody> </table> Tableau 5 Bilan de l'ensemble des catastrophes naturelles ayant eu lieu sur la commune d'Espaignes		Code national CATHAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du	27PREF19990219	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	Code national CATHAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du	27PREF19950103	10/07/1995	10/07/1995	24/10/1995	31/10/1995	27PREF19970047	12/08/1997	13/08/1997	03/11/1997	15/11/1997
Code national CATHAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du																						
27PREF19990219	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999																						
Code national CATHAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du																						
27PREF19950103	10/07/1995	10/07/1995	24/10/1995	31/10/1995																						
27PREF19970047	12/08/1997	13/08/1997	03/11/1997	15/11/1997																						
Votre territoire fait-il partie : <ul style="list-style-type: none"> • d'un SAGE en déficit eau ? • d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) ? 	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non																									

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

⁶Nomenclature 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviales ? Des prescriptions ont-elles été proposées ? Si oui, lesquelles ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ? Si oui lesquels et pour quel objectif ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ? Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Autoévaluation (facultatif)

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?

Expliquez pourquoi :

Le zonage proposé ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale car seul les projets d'urbanisation futurs seront raccordés au réseau d'eaux usées. La STEP est en sous charge en pollution (57% sur 117.5 kg DBO₅/j) et en hydraulique par temps sec (64% sur 351 m³/j). Il n'y a pas de contraintes environnementales identifiées sur le système d'assainissement collectif. Aucun ouvrage structurant de préconisé et les eaux pluviales seront gérées à l'échelle de chaque projet urbanisation.

A Epaignes, Le 5 octobre 2020

Le Maire, Marie Paule LEBLANC

